



MEDIAN TECHNOLOGIES SA

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)





Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'assemblée générale de la société
MEDIAN TECHNOLOGIES SA
Les 2 Arcs - Bâtiment B
1800 Route des Crêtes
06560 VALBONNE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MEDIAN TECHNOLOGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, Les Docks-Atrium 10.1, 10,
place de la Joliette
13567 Marseille Cedex 2
Téléphone : +33 (0)4 91 99 30 00*

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changement de réglementation comptable » de la note 1 « Principes, Règles et méthodes comptables » de la partie E. « Notes relatives aux comptes annuels » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 23 avril 2026

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Philippe Cizeron
Associé

COMPTES ANNUELS

31 DECEMBRE 2025

SOMMAIRE

A.	BILAN ACTIF – 31 DECEMBRE 2025.....	- 4 -
B.	BILAN PASSIF – 31 DECEMBRE 2025	- 5 -
C.	COMPTE DE RESULTAT – 31 DECEMBRE 2025	- 6 -
D.	FAITS MAJEURS DE L’EXERCICE	- 9 -
E.	NOTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS.....	- 13 -
NOTE 1	Principes, règles et méthodes comptables	- 13 -
NOTE 2	Immobilisations incorporelles	- 19 -
NOTE 3	Immobilisations corporelles	- 20 -
NOTE 4	Immobilisations financières	- 21 -
NOTE 5	Stocks et en cours	- 22 -
NOTE 6	Créances clients et autres créances	- 23 -
NOTE 7	Trésorerie	- 24 -
NOTE 8	Divers actifs	- 24 -
NOTE 9	Capitaux propres	- 25 -
NOTE 10	Provisions.....	- 30 -
NOTE 11	Dettes financières	- 31 -
NOTE 12	Autres dettes.....	- 34 -
NOTE 13	Passifs Divers.....	- 35 -
NOTE 14	Chiffre d’affaires	- 36 -
NOTE 15	Crédits d’impôts	- 36 -
NOTE 16	Dépenses de Recherche & Développement	- 36 -
NOTE 17	Autres produits, reprises de provisions et transferts de charges.....	- 37 -
NOTE 18	Autres achats et charges externes.....	- 37 -
NOTE 19	Impôts, taxes et versements assimilés	- 38 -
NOTE 20	Charges de Personnel.....	- 38 -
NOTE 21	Dotations aux provisions	- 38 -
NOTE 22	Autres charges.....	- 39 -
NOTE 23	Résultat financier	- 39 -
NOTE 24	Résultat exceptionnel	- 39 -
NOTE 25	Impôt sur les bénéfices.....	- 39 -
NOTE 26	Résultat net.....	- 39 -
NOTE 27	Comptes Consolidés	- 40 -
NOTE 28	Organes d’administration et de direction.....	- 40 -
NOTE 29	Engagements hors bilan et autres passifs eventuels	- 40 -
F.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	- 44 -

G. BILAN DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024 AVANT MODIFICATION DE LA REGLEMENTATION COMPTABLE	- 46 -
H. COMPTE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024 AVANT MODIFICATION DE LA REGLEMENTATION COMPTABLE.....	- 48 -

A. BILAN ACTIF – 31 DECEMBRE 2025

BILAN ACTIF	Notes	31/12/2025			31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé (I)		-	-	-	-
Frais d'établissement (II)		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement	2	3 778 587	2 009 915	1 768 672	1 839 606
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	2	1 226 288	1 226 288	-	-
Fonds commercial		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	2	-	-	-	187 179
Total Immobilisations incorporelles		5 004 875	3 236 203	1 768 672	2 026 785
Immobilisations corporelles					
Terrains		-	-	-	-
Constructions	3	-	-	-	-
Installations techniques, matériel, outillage industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	3	2 212 523	2 095 235	117 288	239 707
Immobilisation corporelles en cours, avances et acomptes		-	-	-	-
Total Immobilisations corporelles		2 212 523	2 095 235	117 288	239 707
Immobilisations financières					
Participations	4	96 144	12 727	83 417	83 463
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		-	-	-	-
Créances rattachées à des participations		-	-	-	-
Autres titres immobilisés	4	132 557	-	132 557	107 527
Prêts	4	391 349	-	391 349	334 580
Autres immobilisations financières	4	248 146	-	248 146	225 249
Total Immobilisations financières		868 197	12 727	855 470	750 820
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)		8 085 595	5 344 165	2 741 430	3 017 312
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements		-	-	-	-
En-cours de production	5	79 910	-	79 910	48 126
Produits finis		-	-	-	-
Marchandises		-	-	-	-
Total Stocks et en-cours		79 910	-	79 910	48 126
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-	-	-
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	6	4 554 237	130 014	4 424 223	3 510 276
Autres créances	6	7 764 132	5 155 567	2 608 565	2 814 350
Charges constatées d'avance	8	783 977	-	783 977	912 085
Total Créances		13 102 346	5 285 581	7 816 765	7 236 712
Capital souscrit et appelé, non versé		-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres		-	-	-	-
Autres titres		-	-	-	-
Total Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Instruments financiers à terme et jetons détenus		-	-	-	-
Disponibilités	7	16 603 403	-	16 603 403	6 592 628
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)		29 785 658	5 285 581	24 500 077	13 877 466
Frais d'émission d'emprunts (V)	8	725 688	-	725 688	380 942
Primes de remboursement des emprunts (VI)		-	-	-	-
Ecart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VII)		43 995	-	43 995	299 407
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)		38 640 937	10 629 746	28 011 191	17 575 127

B. BILAN PASSIF – 31 DECEMBRE 2025

BILAN PASSIF	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé : 1 837 568)		1 837 568	925 849
Primes d'émission, de fusion, d'apport		127 939 747	97 630 117
Écarts de réévaluation		-	-
Écart d'équivalence		-	-
Réserves			
Réserve légale		-	-
Réserves statutaires ou contractuelles		-	-
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		-	-
Réserves			
Report à nouveau		(137 668 605)	(113 116 085)
Résultat de l'exercice {Bénéfice ou (Perte)}	26	(18 767 710)	(24 552 520)
Subventions d'investissement		-	-
Provisions réglementées		-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	9	(26 659 000)	(39 112 639)
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
Total Autres fonds propres (I bis)		-	-
Provisions pour risques		300 995	303 508
Provisions pour charges		1 052 351	1 047 452
TOTAL PROVISIONS (II)	10	1 353 346	1 350 960
Emprunts obligataires convertibles		10 408 429	10 850 000
Autres emprunts obligataires		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11	28 875 512	29 495 177
Emprunts et dettes financières divers	11	6	6
Instruments financiers à terme		-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12	5 506 664	7 391 358
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12	3 411 787	3 022 103
Dettes fiscales et sociales	12	4 573 941	4 305 082
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12	-	-
Autres dettes	12	250 853	211 283
Produits constatés d'avance	13	11 840	606
TOTAL DES DETTES (III)		53 039 033	55 275 613
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)	13	277 812	61 192
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + I bis + II + III + IV)		28 011 191	17 575 127

C. COMPTE DE RESULTAT – 31 DECEMBRE 2025

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
	(12 mois)	(12 mois)
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	-	-
Production vendue	16 707 430	16 278 264
Montant net du chiffre d'affaires	14	16 707 430
Production stockée	31 784	(54 248)
Production immobilisée	3	743 357
Subventions	17	49 100
Reprises sur dépréciations et provisions	17	201 472
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	600	-
Autres produits	17	358 192
Total des produits d'exploitation (I)	18 091 935	17 834 609
Achats de marchandises	-	-
Variation de stocks (marchandises)	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	-	-
Autres achats et charges externes	18	15 803 621
Impôts, taxes et versements assimilés	19	475 644
Salaires	20	11 133 862
Cotisations sociales	20	5 034 671
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotation aux amortissements	1 239 901	1 092 742
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	-	-
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	-	5 160
Dotations aux provisions	21	402 414
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	-	-
Autres charges	22	1 979 002
Total des charges d'exploitation (II)	36 069 116	41 232 256
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	(17 977 181)	(23 397 647)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :		
- Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	-	-
- Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	-	-
Produits financiers		
Produits de participations	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	737 032	-
Autres intérêts et produits assimilés	202 863	240 221
Reprises sur provisions et dépréciations	301 506	22 327
Différences positives de change	642 314	239 468
Produits des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	180 422	-
Total des Produits financiers (V)	2 064 137	502 016
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	156 247	577 083
Intérêts et charges assimilées	2 987 017	2 839 934
Différences négatives de change	950 574	49 112
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	119 805	-
Total des Charges financières (VI)	4 213 644	3 466 129
Résultat financier (V-VI)	23	(2 964 113)

COMPTE DE RESULTAT	Notes	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)		(20 126 688)	(26 361 760)
Produits exceptionnels (VII)		-	138 005
Charges exceptionnelles (VIII)		-	125 976
Résultat exceptionnel (VII-VIII)	24	-	12 029
Participation des salariés aux résultats (IX)		-	-
Impôt sur les bénéfices (X)	25	(1 358 978)	(1 797 211)
Total des produits (I + III + V + VII)		20 156 072	18 474 630
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		38 923 781	43 027 150
BENEFICE OU PERTE	26	(18 767 710)	(24 552 520)
<i>Chiffre d'affaires essais cliniques</i>		14 842 861	14 772 780
<i>Chiffre d'affaires intercompagnies</i>		1 864 569	1 505 483

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

31 DECEMBRE 2025

D. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

a) Activité iCRO

Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre s'élève à 4,2 m€, en hausse de 14 % par rapport au chiffre d'affaires de la même période en 2024 (3,7 m€).

Au total, le chiffre d'affaires sur l'année 2025 de la société Median technologies s'établit à 16,7 m€, une croissance de 2,6 % par rapport au chiffre d'affaires 2024.

En 2025, l'activité iCRO de Median Technologies, qui délivre des services à l'industrie biopharmaceutique mondiale pour l'analyse et la gestion des images dans les essais cliniques en oncologie a poursuivi sa croissance. Le chiffre d'affaires de la société est généré entièrement par l'activité commerciale de la division iCRO.

Au 31 décembre 2025, le carnet de commandes de la société s'établit à 61,2 m€ contre 53,8 m€ au 31 décembre 2024 (+13,7 % à taux de change constant).

En 2026, iCRO va poursuivre sa stratégie globale grands comptes en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Grâce à son expertise reconnue en imagerie oncologique et en intelligence artificielle, l'activité iCRO de Median Technologies est idéalement positionnée pour attirer de nouveaux clients, à la fois des grands groupes pharmaceutiques et des sociétés de biotechnologie émergentes.

La rentabilité de l'activité iCRO devrait continuer de s'améliorer tout au long de l'année 2026, également portée par les technologies d'imagerie à forte valeur ajoutée de Median, hautement différenciantes sur le marché et l'élargissement du périmètre des services proposés pour accompagner le développement de médicaments.

Le groupe a poursuivi les efforts opérationnels mis en place permettant d'améliorer la rentabilité de l'activité iCRO.

b) Activité Eyonis

L'année 2025 a marqué une étape majeure pour le programme eyonis®, avec le succès des études pivot d'eyonis® LCS, le logiciel dispositif médical de Median basé sur une IA propriétaire pour le dépistage du cancer du poumon. Les dépôts des dossiers réglementaires en vue de l'obtention de l'autorisation 510(k) de la FDA et du marquage CE en Europe, avaient été réalisés respectivement en mai et juin 2025.

Afin de préparer le lancement commercial d'eyonis® LCS aux États Unis, Median a réalisé une cartographie exhaustive des canaux existants pour le dépistage du cancer du poumon à l'échelle nationale et défini le plan de déploiement de son organisation et de ses opérations. La Société met actuellement activement en œuvre ce plan, afin d'engager un lancement commercial accéléré et réussi dès l'obtention de l'autorisation de la FDA.

En décembre 2025, la Société a signé son premier accord de distribution non exclusif avec un acteur majeur américain du secteur de la santé pour la commercialisation d'eyonis® LCS aux États Unis et en Europe. Les deux organisations collaborent étroitement afin d'assurer un impact commercial significatif dès l'obtention des autorisations réglementaires.

Median Technologies a également renforcé son réseau de leaders d'opinion (KOLs) dans les domaines de la radiologie, de la pneumologie et de l'oncologie thoracique, ce qui lui a permis d'accroître sa visibilité auprès de premiers utilisateurs influents et d'avancer dans la préparation des prochaines études médico économiques. Par ailleurs, les échanges avec les associations de patients se sont intensifiés tout au long de l'exercice.

En début d'année 2026, Technologies a obtenu l'autorisation 510(k) de la FDA pour eyonis® LCS, le premier logiciel dispositif médical de détection et diagnostic basé sur l'IA pour le dépistage du cancer du poumon.

c) Trésorerie

Au 31 décembre 2025, la trésorerie et équivalents de trésorerie s'élevaient à 16,6 m€, contre 6,6 m€ un an plus tôt.

En juillet et août 2025, Median Technologies a réalisé 2 opérations de refinancement qui ont impacté significativement le niveau de trésorerie du Groupe, pour un montant total de 44,7m€ au titre de 2025, et qui pourraient atteindre un total de 111m€.

- Une augmentation de capital sous forme d'ABSA d'un montant brut total de 23,9 m€ prime d'émission incluse, dont 21,8 m€ en numéraire, dont le succès a été annoncé le 1er août 2025.
Au 31 décembre 2025, 1 083 990 BSA ont été exercés représentant 3,9 m€.
- Une nouvelle ligne de financement (BEI-2025) de 37,5 m€ octroyée par la Banque européenne d'investissement (BEI), annoncée le 11 juillet 2025, dont une première tranche de 19 m€ a été tirée le 21 octobre 2025, après le remboursement, le 17 octobre 2025, de la tranche de 20,7 m€ du prêt BEI 2019 (intérêts inclus).

Ces opérations ont permis d'étendre l'horizon de trésorerie de la Société jusqu'en janvier 2027 et potentiellement au-delà, sous réserve de l'exercice intégral des 13 340 551 bons de souscription d'actions (BSA) restant en circulation au 31 décembre 2025, lesquels pourraient générer un produit supplémentaire de 47,8 m€ en cas d'exercice.

Par ailleurs, la première tranche de 4 m€ sur les 10 m€ de la ligne de fonds propres souscrite auprès d'IRIS en janvier 2025, et qui avait été mise en place à titre de financement relais, a été intégralement remboursée. Median a suspendu le tirage des tranches restantes jusqu'à nouvel ordre.

d) Continuité d'exploitation

La Société se concentre sur la vente de services aux laboratoires pharmaceutiques et sur l'invention et le développement de nouveaux dispositifs médicaux. La situation déficitaire de la Société au cours des exercices présentés n'est pas inhabituelle eu égard au stade de développement de son activité commerciale et de ses produits innovants.

La Société a réussi à financer ses activités jusqu'à ce jour principalement au moyen de :

- Levées de fonds successives en capital.
- Marges générées par l'activité de vente de services.
- Remboursement des créances de crédit d'impôt recherche par l'Etat.
- Exercices de tranches de financement dans le cadre de l'accord de financement auprès de la Banque Européenne d'Investissement (Emprunt BEI-2019).
- Emission d'un emprunt obligataire convertible en action (Emprunt Celestial).
- Au premier trimestre 2025, émission d'obligations remboursables en actions ordinaires (ORA Iris) **Note 9**.
- Nouvel accord de financement auprès de la Banque Européenne d'investissement (Emprunt BEI-2025).

Un certain nombre d'engagements ont également été pris par la Société dans le cadre de l'exécution des contrats de financement (BEI et Celestial), et ce, jusqu'à la fin de ceux-ci. En cas de défaut ou d'inexécution, il peut être exigé (i) que l'emprunt BEI puisse faire l'objet d'un remboursement anticipé, ou (ii) que toutes les obligations convertibles en actions (contrat Celestial) soient immédiatement remboursées à leur valeur nominale actuelle majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le remboursement anticipé. Les principaux engagements sont les suivants :

- Assurer un niveau minimum de trésorerie disponible de plus de 3M€ sur le Groupe (Trésorerie consolidée).
- Ne procéder à aucune distribution de dividendes.
- Assurer une croissance annuelle du chiffre d'affaires iCRO, sur la base des revenus déclarés dans le cadre des comptes consolidés semestriels et annuels, et ce, pour la première fois en 2025 sur les comptes clos au 31 décembre 2024.

Ces covenants ont été respectés au 31 décembre 2025.

Sur la base des seules ressources financières certaines dont elle dispose à ce jour, la société Median Technologies estime pouvoir financer ses activités, selon son business plan actualisé, jusqu'en janvier 2027, et ceci sans recours à de nouveaux financements. Les principaux éléments entrant dans les projections sont :

- Le niveau de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 31 décembre 2025 (y compris concours bancaires courants), qui s'élève à 18,2 m€.
- Les prévisions de consommation de trésorerie par l'activité de la société d'avril à décembre 2026.
- Le préfinancement des remboursements des créances de crédit d'impôt recherche par l'Etat sur le mois de juin 2026 qui s'élève à 1,2 m€.
- Les exercices de BSA constatés au 30 mars 2026 (3,4 m€ depuis le 1^{er} janvier).
- La possibilité de tirage de la tranche 2 dans le cadre du contrat de financement signé avec la société Iris Capital dont le solde disponible s'élève à 2,5 m€.

Par ailleurs, le ratio de minimum de trésorerie devrait également pouvoir être respecté à fin décembre 2026 grâce entre autres aux exercices de BSA de l'année ou à d'éventuels refinancements.

Ces projections ont été validées par le Conseil d'Administration de la Société du 22 avril 2026.

La Société a engagé plusieurs démarches concomitantes afin de pourvoir au financement de son activité sur la période considérée et au-delà :

- Prospection systématique et dialogue entretenu, accompagnée par plusieurs banques d'investissement, d'investisseurs nouveaux, européens et nord-américains, en vue de réaliser une augmentation de capital.
- Possible tirage de tranches supplémentaires dans le cadre du contrat de financement signé avec la société Iris Capital pour un montant total de 3,5m€.

Sur la base des éléments ci-dessus, l'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le conseil d'administration de Median Technologies.

E. NOTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 28 011 191 €. Le compte de résultat de la période dégage une perte de 18 767 710 €.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

NOTE 1 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels au 31 Décembre 2025 ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code et Commerce et du plan comptable général (règlement ANC 2014-03 tel qu'amendé par les règlements postérieurs applicables aux comptes clos au 31 décembre 2025).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.
- Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022 06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan Comptable Général (PCG) et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « Exercice 2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Incidences du changement de méthodes comptables sur les principaux postes de l'exercice 2025

Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- Les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement.
- Les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale.
- Les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales.
- Les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui, avant l'application du nouveau règlement, étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

La modification de la définition du résultat exceptionnel n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'exercice 2025. En 2024, le résultat exceptionnel publié était principalement constitué d'un boni sur rachat d'actions propres.

Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits.

La suppression de la technique des transferts de charges n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes des exercices 2024 et 2025.

Présentation des colonnes « exercice 31/12/2024 »

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans les colonnes 31/12/2024 entre les lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers. Ainsi, dans cette colonne comparative :

- Les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes.
- Les provisions, qui étaient présentées sur une seule ligne, sont désagrégées, distinguant les provisions pour risques et les provisions pour charges.
- La ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des valeurs mobilières de placement.
- Les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ».
- Les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 arrêtés et publiés sont présentés en fin d'annexe.

a) Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable. Sur décision de gestion, les frais de conception de logiciels ne font pas l'objet de comptabilisation à l'actif du bilan.

Mode et durée d'amortissement des immobilisations incorporelles :

Immobilisations Incorporelles	MODE	DUREE
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Frais de développement	Linéaire	3 ans

Frais de développement : La majorité des frais de recherche et développement concerne des travaux pour l'activité Eyonis en 2023, qui est actuellement en phase de recherche fondamentale et de recherche appliquée. Les frais y étant liés, ne sont donc pas capitalisés à ce jour.

Dans le cadre des travaux réalisés pour l'activité iCRO, la société a procédé pour la première fois en 2022 à la comptabilisation en immobilisation des coûts de développements de deux logiciels produits en interne. Ceux-ci se rapportent à des projets individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique.

Depuis 2022, ces deux nouveaux outils en phase de développement répondent à l'ensemble des critères tels que présentés ci-dessous. La société se trouve désormais en capacité d'évaluer de manière fiable les dépenses de développements de celles issues de la recherche.

La réglementation comptable considère la comptabilisation des coûts de développement à l'actif comme la méthode préférentielle dans la mesure où les six conditions cumulatives suivantes sont respectées :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle.
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle.
- Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle.
- Avantages économiques futurs probables (existence d'un marché).
- Disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement.
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Au 31 décembre 2025, les frais de développement répondant aux critères comptables détaillés ci-dessus ont été immobilisés pour un montant total de 3 778 587 €.

Ce total correspond à des frais de développement capitalisés et achevés au cours de l'exercice. Ils ont fait l'objet d'un amortissement de 2 009 915 € sur l'exercice.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable. Mode et durée d'amortissement des immobilisations corporelles :

Immobilisations Corporelles	MODE	DUREE
Installations générales sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 à 10 ans

c) Immobilisations Financières

Les immobilisations financières hors créances, prêts et dépôts, sont enregistrées à leur coût d'acquisition (hors frais accessoires) ou à leur valeur d'apport.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est enregistrée, du montant de cette différence.

S'agissant des participations, leur valeur d'inventaire est déterminée par référence à leur valeur d'utilité (ou la valeur de cession si celle-ci est supérieure). La valeur d'utilité est estimée sur base de la quote-part des capitaux propres de la filiale que ces titres représentent.

d) Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

e) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable. Le risque de dépréciation tient compte des avances et acomptes perçus.

f) Disponibilités

La rubrique "Disponibilités" comprend l'ensemble des liquidités de la société. Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale. Les équivalents de liquidités, qui incluent les placements à court terme avec une échéance initiale de trois mois ou moins, sont également évalués à leur valeur nominale, car ils sont facilement convertibles en montants connus de liquidités et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

g) Provisions

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

h) Dettes fournisseurs

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Elles incluent les dettes fournisseurs et les dettes liées aux prestations de services.

Les dettes commerciales en devises étrangères sont également converties en euros au cours de clôture, et les écarts de change sont enregistrés en résultat.

i) Conversion des dettes et créances en devises étrangères

La conversion des dettes, créances et disponibilités en devises est effectuée comme suit :

- Conversion de l'ensemble des dettes, créances et disponibilités libellées en devises aux taux en vigueur à la clôture (Banque de France).
- Enregistrement des écarts par rapport aux valeurs d'origine dans les comptes de régularisation actif ou passif (écart de conversion).
- Constitution d'une provision pour risque de change pour les pertes.

j) Engagements de retraite

L'engagement pour indemnités de départ à la retraite a été estimé et comptabilisé sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective SYNTEC.

Le calcul des engagements de retraite est effectué selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Le calcul intègre les facteurs de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ainsi que les charges sociales afférentes aux IDR.

k) Comptabilisation des frais d'émissions d'emprunt

Median Technologies a opté pour la comptabilisation à l'actif des frais d'émissions d'emprunt (PCG Art 833 - 2/1, 832 -2/1).

Il s'agit des frais bancaires ainsi que des honoraires des prestataires extérieurs.

Ces frais sont transférés à l'actif via un crédit des comptes de charge initiaux.

Les frais d'émissions seront étalés linéairement sur la durée de l'emprunt via une dotation comptabilisée dans le résultat financier.

l) Reconnaissance des revenus

L'activité iCRO consiste en la vente de services d'imagerie pour des essais cliniques en oncologie à l'aide de logiciels dédiés. Le chiffre d'affaires résulte des contrats de prestations de services réalisés dans l'activité « iCRO », à savoir la vente de services d'imagerie pour des essais cliniques en oncologie à l'aide de logiciels dédiés. Le chiffre d'affaires tiré de ces contrats et les dépenses associées sont comptabilisés au fur et à mesure de la fourniture de ces services, la société pouvant prétendre au remboursement des frais engagés, augmentés d'une marge raisonnable, à la date d'une éventuelle rupture du contrat par le client.

m) Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Cette évaluation prend en compte les réductions commerciales, les remises et les rabais accordés aux clients, ainsi que les retours de marchandises estimés.

n) Résultat courant

Le résultat courant est déterminé en prenant en compte l'ensemble des produits et charges liés à l'activité normale et récurrente de l'entreprise. Il inclut notamment :

- Les ventes de biens et services.
- Les charges d'exploitation courantes (achats, salaires, charges sociales, etc.).
- Les produits financiers courants (intérêts sur placements, etc.).
- Les charges financières courantes (intérêts sur emprunts, etc.).

Les produits et charges sont comptabilisés selon le principe de l'indépendance des exercices, c'est-à-dire qu'ils sont enregistrés dans l'exercice auquel ils se rapportent, indépendamment de leur date de paiement ou d'encaissement.

o) Éléments exceptionnels

Les éléments exceptionnels comprennent les produits et charges qui ne sont pas liés à l'activité courante de l'entreprise et qui résultent d'événements majeurs et inhabituels. Le résultat exceptionnel comprend également :

- Les écritures comptables d'origine purement fiscale (par exemple : les amortissements dérogatoires).
- Les changements de méthode comptable et les corrections d'erreurs.

NOTE 2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Frais de recherche développement	2 848 051	930 536	-	3 778 587
Concessions et droits similaires	439 867	-	-	439 867
Logiciels de Recherche et de développement	786 421	-	-	786 421
Immobilisations incorporelles en cours	187 179	-	187 179	-
Total	4 261 518	930 536	187 179	5 004 875

Ventilation des augmentations				
Virements		Entrées		
De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
187 179	-	743 357	-	-

Ventilation des diminutions				
Virements		Sorties		
De poste à poste	À destinat. de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
187 179	-	-	-	-

AMORTISSEMENTS	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
Frais de recherche développement	(1 008 445)	(1 001 470)	-	(2 009 915)
Concessions et droits similaires	(439 867)	-	-	(439 867)
Logiciels de Recherche et de développement	(786 421)	-	-	(786 421)
Total	(2 234 733)	(1 001 470)	-	(3 236 203)

Ventilation des dotations			
Liées à une réévaluation	Mode linéaire	Autre mode	Dotations exceptionnelles
-	1 001 470	-	-

Ventilation des diminutions		
Élém. transf. à l'actif circu.	Éléments cédés	Éléments mis hors service
-	-	-

Le montant net des immobilisations incorporelles s'élève à 1 768 672 € au 31 décembre 2025.

Sur la période la société a immobilisé les couts de développements de deux logiciels produits en interne. Ces logiciels répondent aux critères édictés par la norme IAS38 et seront utilisés dans le cadre de l'activité iCRO.

Les projets initiés et comptabilisés à la clôture de l'exercice précédent en Immobilisations incorporelles en cours ont été achevés au cours de l'exercice 2025 à hauteur de 187 179 € et comptabilisé en frais de recherche et de développement. Au 31 décembre 2024, le montant s'élevait à 953 912 €.

Ces logiciels sont amortis sur une durée de 3 ans.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Installations techniques	220 134	-	-	220 134
Matériel de transport	13 800	(13 800)	-	-
Matériel de bureau et informatique R&D	529 878	-	-	529 878
Matériel de bureau et informatique	1 379 771	3 602	-	1 383 373
Mobilier	79 139	-	-	79 139
Total	2 222 722	(10 198)	-	2 212 523

Ventilation des augmentations				
Virements		Entrées		
De poste à	Provenant de	Acquisitions	Apports	Créations
poste	l'actif circulant			
-	-	3 602	-	-

Ventilation des diminutions				
Virements		Sorties		
De poste à	À destin. de	Cessions	Scissions	Mises hors service
poste	l'actif circulant			
-	-	13 800	-	-

AMORTISSEMENTS	31/12/2024	Dotations	Diminution	31/12/2025
Installations techniques	(150 524)	(13 894)	-	(164 418)
Matériel de transport	(13 800)	13 800	-	-
Matériel de bureau et informatique R&D	(484 914)	(40 220)	-	(525 134)
Matériel de bureau et informatique	(1 271 028)	(67 755)	-	(1 338 783)
Mobilier	(62 749)	(4 152)	-	(66 901)
Total	(1 983 015)	(112 221)	-	(2 095 235)

Ventilation des dotations			
Liées à une	Mode linéaire	Autre mode	Dotations
réévaluation			exceptionnelles
-	126 021	-	-

Ventilation des diminutions		
Élém. transf. à	Éléments cédés	Éléments mis
l'actif circu.		
-	13 800	-

Le montant net des immobilisations corporelles s'élève à 177 288 € au 31 décembre 2025. Il s'agit principalement d'ordinateurs à disposition de l'ensemble du Groupe.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

a) Immobilisations et provisions

Immobilisations	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Titres de Participation	96 144	91 803	4 341
Autres titres Immobilisés	132 557	107 527	25 030
Prêts	391 349	334 580	56 769
Autres immobilisations financières	248 146	227 348	20 798
Total	868 197	761 259	106 938

Provisions	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Titres de Participation	(12 727)	(8 340)	(4 387)
Autres titres Immobilisés	-	(2 099)	2 099
Total	(12 727)	(10 439)	(2 288)

Autres titres Immobilisés : 37 758 actions propres pour un coût d'achat de 132 557 € (comptabilisées selon la méthode FIFO), et valorisées selon le cours de Bourse au 31 Décembre 2025 pour 139 327 €. Aucune provision n'a été constatée dans les comptes au 31 Décembre 2025.

Prêts : montant relatif à la participation de l'employeur à l'effort de construction.

Autres immobilisations financières : Les dépôts et cautionnements pour un montant de 85 132 € dont 84 632 € relatifs au bail des locaux. Les espèces mobilisées et indisponibles dans le cadre du contrat de liquidité s'élèvent à 163 015 €.

b) Titres de filiales et participation

Sociétés (filiales +50%)	Devise	% Capital détenu	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Montant net des prêts et avances consentis par la société	Capital social au 31/12/2025 en devises	Capitaux propres au 31/12/2025 en devises	Réserves et report à nouveau au 31/12/2025 en devises	Dividendes encaissés au cours de la période
MEDIAN Technologies Inc.	Dollars US	100%	8 340 EUR	0 EUR	0 EUR	10 000 USD	-6 018 380 USD	-5 311 509 USD	-
Median EYONIS Inc.	Dollars US	100%	4 387 EUR	0 EUR	5 038 EUR	5 000 USD	-13 029 USD	0 USD	-
Median Medical Technology (Shanghai) Co.,Ltd.	Yuan	100%	83 417 EUR	83 417 EUR	0 EUR	1 497 230 CNY	11 302 080 CNY	5 255 947 CNY	737 032 EUR
Total	-	-	96 144 EUR	83 417 EUR	5 038 EUR	-	-	-	737 032 EUR

Sociétés (filiales +50%)	Devise	% Capital détenu	Résultat net au 31/12/2025 en Euros	Chiffre d'affaires HT au 31/12/2025 en Euros	Résultat net au 31/12/2025 en devises	Chiffre d'affaires HT au 31/12/2025 en devises
MEDIAN Technologies Inc.	Dollars US	100%	-704 241 EUR	2 008 674 EUR	-795 329 USD	2 268 479 USD
Median EYONIS Inc.	Dollars US	100%	-16 661 EUR	0 EUR	-18 029 USD	0 USD
Median Medical Technology (Shanghai) Co.,Ltd.	Yuan	100%	560 596 EUR	9 045 804 EUR	4 548 903 CNY	73 401 347 CNY
Total	-	-	-160 306 EUR	11 054 478 EUR	-	-

Transactions avec les filiales

Les comptes courants et les titres de participation des filiales Median Technologies Inc. Et Median Eyonis Inc. font l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 100%.

Aucune provision n'a été constatée sur les titres de Median Medical Technology (Shanghai) Co., ltd. au 31 Décembre 2025.

	Montants relatifs aux transactions avec les filiales
Participations financières	96 144
Provision sur titres de participation	(12 727)
Autres créances : Compte courant € - Median Technologies Inc.	4 346 190
Autres créances : Compte courant \$ - Median Technologies Inc.	798 288
Autres créances : Compte courant \$ - Median EYONIS Inc.	16 126
Provision sur Compte courant	(5 155 567)
Dettes fournisseurs	521 969
Créances clients	893 005

NOTE 5 STOCKS ET EN COURS

Stocks et en-cours	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Matières premières et autres	-	-	-
Encours de production	79 910	48 126	31 784
Produits finis	-	-	-
Marchandises	-	-	-
Total	79 910	48 126	31 784

Les stocks et en-cours s'élèvent à 79 910 € au 31 décembre 2025 contre 48 126 € l'exercice précédent.

Ils correspondent aux travaux effectués et coûts déjà engagés sur les projets «CHaT », qui sont de projets de « collect & hold », pour lesquels la société n'effectue pas de lectures au travers de ses outils informatiques.

Les montants stockés concernent des coûts de main d'œuvre, de e-Transfer et des coûts des serveurs pour stocker les images collectées auprès des différents centres.

Ces services rendus ne peuvent faire à ce jour l'objet d'une reconnaissance du chiffre d'affaires, compte tenu des dispositions spécifiques de ces contrats et sont donc stockés.

NOTE 6 CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

a) Classement par échéances

Etat des créances de l'actif circulant	31/12/2025	A un an au plus	A plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	4 554 237	4 554 237	-
Personnel et comptes rattachés	3 558	3 558	-
Organismes sociaux	-	-	-
Organismes Etat	2 223 883	2 223 883	-
Groupes et Associés	5 160 604	-	5 160 604
Débiteurs divers	376 087	376 087	-
Total Brut	12 318 369	7 157 765	5 160 604
Créances clients et comptes rattachés	(130 014)		
Groupes et Associés (Provision)	(5 155 567)		
Total	7 032 788		

Les créances envers l'état s'élèvent à 2 223 883 € et comprennent notamment :

- Une créance relative au crédit d'impôt recherche (CIR) pour l'année 2025 d'un montant de 1 358 978 €. Les crédits d'impôt font l'objet d'une demande de remboursement immédiat dans le cadre du dispositif attaché à la PME communautaire.
Une créance relative au CIR pour l'année 2024 restant d'un montant de 280 880 € figure dans les postes débiteurs divers.
- Une demande de remboursement de TVA de 418 775 €, et 131 440 € de créances TVA.

Une dépréciation a été constatée sur les comptes courants détenus sur les filiales Median Inc (100%) et Median Eyonis Inc (partielle).

b) Les produits à recevoir

Produits à recevoir	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Clients, facture à établir	86 795	221 316	(134 521)
Organismes sociaux	-	-	-
Rabais, remises et ristournes à obtenir	-	-	-
Intérêts courus	7 200	1 853	5 348
Autres	18 990	18 986	4
Total	112 986	242 155	(129 169)

NOTE 7 TRESORERIE

Elle concerne six comptes courants bancaires pour un montant de 16 603 403 €. Les comptes bancaires en devise sont évalués selon le cours Banque de France fin de mois en date de la clôture de l'arrêté annuel des comptes.

Disponibilités	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Intérêts courus à recevoir	7 200	1 853	5 348
Disponibilités	16 596 202	6 590 775	10 005 427
Total	16 603 403	6 592 628	10 010 775

NOTE 8 DIVERS ACTIFS

Actifs divers	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Charges constatées d'avance	783 977	912 085	(128 109)
Frais d'émission d'emprunts à étaler	725 688	380 942	344 746
Total	1 509 665	1 293 028	216 638

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 783 977 € au 31 décembre 2025 et concernent des charges d'exploitation (locations des bureaux, locations de serveurs, logiciels divers, etc..).

Le montant au 31 décembre 2025 s'élevait à 912 085 €.

Le montant des frais d'émission d'emprunt restant à étaler au 31 décembre 2025 s'élève à 725 688 €. Ce montant est lié à :

- L'accord de financement avec la Banque Européenne d'Investissement BEI-2019-B.
Le montant de ses frais restant à étaler s'élève au 31 Décembre 2025 à 29 617 €.
L'étalement de ces frais doit se faire sur la durée totale de l'emprunt, soit 5 ans.
Montant initial des frais : 229 298 €.
- Le second accord de financement avec la Banque Européenne d'Investissement BEI-2025-A.
Le montant de ses frais restant à étaler s'élève au 31 Décembre 2025 à 105 372 €.
L'étalement de ces frais doit se faire sur la durée totale de l'emprunt, soit 5 ans. (19 m€ au 31 Décembre 2025 sur les 37,5 m€ prévus au contrat).
Montant initial des frais : 107 156 €.
- L'émission d'obligations convertibles à taux fixe avec Celestial Successor Fund, LP « CSF ».
Le montant des frais restant à étaler au 31 décembre 2025 s'élève à 590 698€.
L'étalement de ces frais doit se faire sur la durée totale de l'emprunt soit 7 ans.
Le montant total des frais à étaler était de 769 204 €.

NOTE 9 CAPITAUX PROPRES

a) Tableau de variation des capitaux propres

Le capital de la Société est composé de 36 741 587 actions réparties entre :

- 36 718 386 actions ordinaires de 0,05 € de valeur nominale.
- 23 200 actions de préférence de catégorie E de 0,05 € de valeur nominale.
- 1 action de préférence de catégorie B de 0,05 € de valeur nominale.

Les actions de préférence de **catégorie E** sont des actions sans droit de vote mais bénéficiant des mêmes droits financiers que les actions ordinaires.

L'action de préférence de **catégorie B** est réservée à un actionnaire investisseur industriel et donne le droit à ce dernier d'être représenté à tout moment par un administrateur au sein du conseil d'administration de la Société. Elle est automatiquement convertie en une action ordinaire si certaines clauses statutaires sont remplies.

Capitaux Propres	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Capital	925 849	911 719		1 837 568
Primes d'émission, réserves	97 266 621	31 491 465	1 215 866	127 542 220
BSA 2009	15 996	-	-	15 996
BSA 2013	64 000	-	-	64 000
BSA 2018	181 200	-	-	181 200
BSA 2020	8 000	-	-	8 000
BSA 2022	58 400	-	-	58 400
BSA 2023	3 000	-	-	3 000
BSA 2024	32 900	-	-	32 900
BSA 2025	-	34 032	-	34 032
Report à nouveau	(113 116 085)	(24 552 521)	-	(137 668 605)
Resultat	(24 552 521)	(19 177 906)	(24 552 521)	(19 177 906)
Total	(39 112 639)	(11 293 211)	(23 336 655)	(27 069 196)

b) Les mouvements de l'exercice

Capitaux propres	Valeur en capital	Prime d'émission	Total	Nombre d'actions
Position au 31 décembre 2024	925 849	97 266 621	98 192 470	18 516 983
Augmentation de Capital	726 197	23 718 538	24 444 735	14 523 944
Exercice d'actions gratuites	7 844	(7 844)	-	156 875
Exercice de Stock-Options	2 150	62 350	64 500	43 000
Exercice de bons de souscription d'action	81 299	3 804 805	-	1 625 985
Exercices d'obligations remboursables en actions	94 229	3 905 771	-	1 884 571
Frais emission sur Augmentation de Capital	-	(1 208 022)	(1 208 022)	-
Position au 31 Décembre 2025	1 837 568	127 542 219	121 493 683	36 751 358

Augmentation de capital et BSA (ABSA)

Median Technologies a réalisé une opération de refinancement qui a impacté significativement les capitaux propres de la société. Une augmentation de capital sous forme d'ABSA d'un montant brut total de 23,9 m€ prime d'émission incluse, dont 21,8 m€ en numéraire et dont le succès a été annoncé le 1er août 2025. Le montant total net de l'opération s'est élevé à 23,5 m€ incluant des honoraires d'un montant de 388 k€.

Au total, l'Offre s'est traduite par l'émission de 14 424 541 actions ordinaires nouvelles de la Société à chacune desquelles est attaché un bon de souscription d'actions à un prix par ABSA de 1,66 euros prime d'émission incluse, soit environ 72,3% du capital existant de la Société sur une base non diluée.

- À titre irréductible et réductible dans le cadre du délai de priorité aux actionnaires existants : 9 201 890 ABSA nouvelles, soit 64% de l'augmentation de capital.
- Dans le cadre de l'offre au public en France : 241 224 ABSA nouvelles, soit 2% de l'augmentation de capital.
- Dans le cadre du placement global destiné aux investisseurs qualifiés, 4 981 427 ABSA nouvelles soit 35% de l'augmentation de capital.

Caractéristiques des BSA attachés aux actions

Deux BSA attachés aux actions nouvelles donnent droit à la souscription de trois actions ordinaires nouvelles de la Société à un prix d'exercice total de 7,17 euros, soit un prix d'exercice de 2,39 euros par action ordinaire nouvelle, la valeur théorique de chaque BSA étant égale à 0,90 euro par action ordinaire nouvelle selon le modèle Black & Scholes, dans l'hypothèse d'une volatilité de 76%.

Les BSA ont été immédiatement détachés des Actions Nouvelles dès leur émission et sont admis aux négociations sur Euronext Growth sous le code ISIN FR0014011D04 (MDTBS).

L'exercice de la totalité des 14.424.541 BSA souscrits dans le cadre de l'Offre pourrait permettre de lever un montant supplémentaire de fonds propres de 51,7 m€. La date d'expiration des BSA est de 30 mois après la date d'émission soit le 5 février 2028.

Au 31 décembre 2025, 1 083 990 BSA ont été exercés représentant 1625 985 actions, soit 3,9 m€. Il reste ainsi 13 340 551 BSA exerçable au 31 décembre 2025.

Contrat signé avec la société IRIS pour l'émission de bons de souscription d'obligations remboursables en actions

Par décision du conseil d'administration de la Société réuni le 23 janvier 2025, agissant sur délégation de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 19 juin 2024, aux termes de sa 18ème résolution, il a été signé avec la société IRIS une ligne de financement par voie d'émission de bons donnant droit à la souscription d'obligations remboursables en actions ordinaires de la Société.

Les principales caractéristiques des Obligations L'Investisseur s'est engagé à souscrire pendant une période de 24 mois (soit d'ici le 23 janvier 2027) à 4.000 Obligations sur exercice des Bons en six (6) tranches ayant chacune une maturité de 30 mois à compter de sa date d'émission :

- La première de 4 m€ a été tirée fin janvier 2025.
- La deuxième de 2.5 m€.
- La troisième à cinquième de 1 m€ chacune.
- La sixième et dernière de 0,5 m€.

Chaque Obligation a une valeur nominale de 2.500 euros, représentant un montant total maximum de 10 millions d'euros. Les Obligations pourront être remboursées sur demande du porteur par l'émission de nouvelles actions ordinaires à tout moment, à compter de toute date de réalisation jusqu'à et y compris la date d'échéance. Le prix de remboursement en actions nouvelles des Obligations est égal à 95% du cours moyen pondéré par les volumes des vingt-cinq (25) jours de négociation précédant immédiatement la date de remboursement des Obligations.

La Société aura le droit de suspendre et de réactiver sans pénalité les tirages des Tranches. La période d'engagement de 24 mois sera prolongée pour tenir compte des éventuelles suspensions et réactivations demandées par la Société.

La Société aura la faculté de procéder à sa propre initiative au rachat des Obligations en circulation à 105% de leur valeur nominale.

En rémunération de l'Engagement, l'Emetteur doit à l'Investisseur une commission d'arrangement égale à 5% du montant de l'Engagement, soit 500 k€ qui est due au plus tard à la date du (et préalablement au) tirage de la première Tranche. L'Investisseur a, en conséquence, souscrit les 99.403 Actions Réservées en remettant à la Société le bulletin de souscription et s'est libéré du prix de souscription de ces Actions Réservées, à savoir 499.997,09 euros, par voie de compensation avec la créance de 500 k€.

c) **Instruments financiers**

Nouveau plan 2025 : Actions gratuites 2025 (AGA 2025)

L'assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 octobre 2025, a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques d'actions gratuites (ci-après les « **AGA 2025** »).

Le Conseil d'Administration du 04 novembre 2025 a décidé l'attribution de 170.000 **AGA 2025**, réparties en 2 plans, dont les périodes d'acquisition et de conservation seront aménagées comme suit :

AGA	Historique	Date Attribution	Date Acquisition	Durée de conservation
	Le Conseil d'Administration du 04/11/2025 a décidé l'attribution de 114.000 actions gratuites « AGA 2025-1 » : la période d'acquisition et de conservations seront les suivantes sous réserve du respect de la condition de présence prévue au règlement du plan d'actions gratuites :			
" AGA 2025-1 "	1/4 des AGA 2025-1 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 1 an;	novembre-25	novembre-26	1 an
	1/4 des AGA 2025-1 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 2 ans;	novembre-25	novembre-27	n/a
	1/4 des AGA 2025-1 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 3 ans;	novembre-25	novembre-28	n/a
	1/4 des AGA 2025-1 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 4 ans.	novembre-25	novembre-29	n/a
	Le Conseil d'Administration du 04/11/2025 a décidé l'attribution de 56.000 actions gratuites « AGA 2025-2 » : la période d'acquisition et de conservations seront les suivantes sous réserve du respect de la condition de présence prévue au règlement du plan d'actions gratuites :			
" AGA 2025-2 "	1/2 des AGA 2025-2 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 2 ans;	novembre-25	novembre-27	n/a
	1/4 des AGA 2025-2 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 3 ans;	novembre-25	novembre-28	n/a
	1/4 des AGA 2025-2 serait définitive au terme d'une période d'acquisition de 4 ans.	novembre-25	novembre-29	n/a

Les actions gratuites seront servies pas émission d'actions nouvelles.

d) Historique des plans d'options de souscriptions d'actions

Date de l'assemblée Générale	Noms	Nombre de titres autorisés	Date d'attribution des titres	Nombre de titres attribués	Date limite d'exercice	Nombre d'instruments valides et non exercés au 31/12/2024	Nombre d'instruments attribués sur 2025	Nombre d'instruments annulés / non exercés sur 2025	Nombre d'instruments exercés sur 2025	Nombre d'instruments valides et non exercés au 31/12/2025	Nombre d'actions correspondant (Dilution)	Prix d'exercice par actions	Augmentation de capital potentielle (nominal)
26/06/2019		500 000	27/06/2019	94 516	26/06/2026	84 516	-	-	-	84 516	84 516	1,50	4
26/06/2019			27/06/2019	257 500	26/06/2026	66 000	-	-	-	66 000	66 000	1,50	3
26/06/2019			27/06/2019	33 000	26/06/2026	13 000	-	-	13 000	-	-	1,50	-
26/06/2019	SO 2020-M		16/01/2020	60 000	15/01/2027	60 000	-	-	-	60 000	60 000	1,50	3
26/06/2019	SO 2020-Z		16/01/2020	30 000	15/01/2027	30 000	-	-	30 000	-	-	1,50	-
14/06/2022	SO 2022-1	10 000	20/07/2022	10 000	20/07/2029	10 000	-	10 000	-	-	-	12,43	-
Total Stock Options		510 000		485 016		283 516	-	10 000	43 000	210 516	210 516		11
01/06/2021	AGA 2021-1	260 000	21/10/2021	260 000		56 250	-	1 250	55 000	-	-	-	-
01/06/2021	AGA 2021-2	30 000	21/10/2021	30 000		7 500	-	-	7 500	-	-	-	-
14/06/2022	AGA 2022-1	39 000	20/07/2022	39 000		15 000	-	625	7 500	6 875	6 875	-	0
14/06/2022	AGA 2022-2	54 000	20/07/2022	54 000		12 000	-	1 250	6 000	4 750	4 750	-	0
14/06/2022	AGA 2022-3	20 000	20/07/2022	20 000		10 000	-	10 000	-	-	-	-	-
14/06/2022	AGA 2022-OM	60 000	18/10/2022	60 000		60 000	-	-	-	60 000	60 000	-	3
14/06/2022	AGA 2023-1	54 500	02/03/2023	54 500		40 875	-	9 000	13 625	18 250	18 250	-	1
14/06/2022	AGA 2023-2	23 500	02/03/2023	13 000		6 000	-	-	3 000	3 000	3 000	-	0
20/06/2023	AGA 2023-3	30 000	27/10/2023	30 000		15 000	-	-	15 000	-	-	-	-
14/06/2022	AGA 2024-1	139 000	17/07/2024	139 000		139 000	-	8 375	34 250	96 375	96 375	-	5
14/06/2022	AGA 2024-2	35 000	17/07/2024	35 000		35 000	-	-	-	35 000	35 000	-	2
31/10/2025	AGA 2025-1	114 000	04/11/2025	114 000		-	114 000	-	-	114 000	114 000	-	6
31/10/2025	AGA 2025-2	56 000	04/11/2025	56 000		-	56 000	-	-	56 000	56 000	-	3
Total actions		915 000		904 500		396 625	170 000	30 500	141 875	394 250	394 250		20
28/05/2018	BSA 2019	130 000	30/05/2018	120 000	30/05/2025	120 000	-	120 000	-	-	-	9,50	-
26/06/2019	BSA BEI-A	800 000	17/04/2020	800 000	16/04/2035	800 000	-	-	-	800 000	2 063 200	6,25	103
09/12/2022	BSA 2022	40 000	12/12/2022	40 000	12/12/2029	40 000	-	-	-	40 000	40 000	9,15	2
20/06/2023	BSA BEI-B	300 000	15/12/2023	300 000	16/04/2035	300 000	-	-	-	300 000	562 200	4,47	28
19/06/2024	BSA 2024	70 000	17/07/2024	70 000	16/07/2031	70 000	-	-	-	70 000	70 000	2,95	4
17/06/2025	ABSA	14 424 541	31/07/2025	14 424 541	31/01/2028	-	14 424 541	-	1 083 990	13 340 551	20 010 827	2,39	1 001
17/06/2025	BSA BEI-A-2	3 403 164	01/10/2025	3 403 164	01/10/2045	-	3 403 164	-	-	3 403 164	3 403 164	2,76	170
Total BSA		19 167 705		19 157 705		1 330 000	17 827 705	120 000	1 083 990	17 953 715	26 149 391		1 307
Total		20 592 705		20 547 221		1 990 141	17 997 705	160 500	1 268 865	18 558 481	26 754 157		1 338

e) Historique des BSA

BSA	Historique	Quantités de BSA	Quantités Initiales d'actions (Dilution)	Prix exercice Initial (Prix modifié)	Date de souscription	Date expiration
"BSA-BEI-2019-A"	Le conseil d'administration du 17 Avril 2020 a confirmé la souscription de l'intégralité des 800 000 BSA BEI-A pour un prix de souscription total de 8 k€, libéré par compensation avec la créance de même montant que la BEI détenait sur la société. Le conseil d'administration constate l'émission définitive des 800 000 BSA BEI-A au profit de la BEI. Le prix d'exercice de ces bons de souscription d'actions a été déterminé lors de la levée de fonds du 25 mars 2021. Celui-ci est de 8,34€.	800 000	800 000 / (2 063 200)	8,34 / (6,25)	avril-20	avril-35
"BSA-2022"	L'Assemblée Générale du 9 décembre 2022 a décidé l'émission de 40.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA-2022). 40.000 BSA-2022 ont été souscrits au prix de 1,46 €. Les fonds relatifs à cette souscription ont été libérés au mois de janvier 2023. Ces BSA ont une durée de vie expirant le 11 décembre 2029.	40 000	40 000	9,15	décembre-22	décembre-29
"BSA-BEI-2019-B"	Le conseil d'administration du 15 Décembre 2023 a confirmé la souscription de l'intégralité des 300 000 BSA BEI-B pour un prix de souscription total de 3 k€, libéré par compensation avec la créance de même montant que la BEI détenait sur la société. Le conseil d'administration constate l'émission définitive des 300 000 BSA BEI-B au profit de la BEI. Le prix d'exercice de ces bons de souscription d'actions a été déterminé conformément aux dispositions de la résolution n° 25 de l'AGE du 20 juin, 2023. Celui-ci est de 4,47€.	300 000	300 000 / (562 200)	4,46	décembre-23	avril-35
"BSA-2024"	L'Assemblée Générale du 19 juin 2024 a décidé l'émission de 70.000 valeurs mobilières donnant accès au capital revêtant les caractéristiques de bons de souscription d'actions (BSA-2024). 70.000 BSA-2024 ont été souscrits au prix de 0,47 €. Les fonds relatifs à cette souscription ont été libérés au mois d'août 2024. Ces BSA ont une durée de vie expirant le 16 juillet 20231.	70 000	70 000	2,95	juillet-24	juillet-31
"BSA-ABSA"	Le 21, 22 et 31 juillet et du 5 août 2025, le Directeur Général faisant usage de la subdélégation de compétence qui lui a été conférée par le Conseil d'Administration en date du 21 juillet 2025 et de la délégation prévue par la 16ème résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 juin 2025 a procédé à une émission de 14 424 541 ABSA (représentant une émission de 14 424 541 actions nouvelles et 14 424 541 BSA). L'émission présente les caractéristiques suivantes : deux (2) BSA donneront droit à la souscription de trois (3) actions ordinaires nouvelle de la Société au prix de 2,39 € par action (ce qui correspond à un prix de souscription de 7,17 € pour l'exercice de deux (2) BSA afin d'obtenir trois (3) nouvelles actions ordinaires). Les BSA peuvent être exercés à tout moment pendant une durée de trente (30) mois à compter de l'émission des ABSA. L'exercice de la totalité des BSA donnera lieu à l'émission de 21.636.812 actions ordinaires nouvelles supplémentaires, représentant une augmentation de capitale supplémentaire de 51.711.979,49 euros (prime d'émission incluse).	14 424 541	21 636 812	2,39	juillet-25	janvier-28
"BSA-BEI-2025-A"	Le conseil d'administration du 01 octobre 2025 a confirmé la souscription de l'intégralité des 3 403 164 BSA BEI-A-2 pour un prix de souscription total de 34 k€, libéré par compensation avec la créance de même montant que la BEI détenait sur la société. Le conseil d'administration constate l'émission définitive des 3 403 164 BSA BEI-A-2 au profit de la BEI. Le prix d'exercice de ces bons de souscription d'actions a été déterminé conformément aux dispositions de la résolution n° 21 de l'AGE du 17 juin, 2025. Celui-ci est de 2,76 €.	3 403 164	3 403 164	2,76	octobre-25	octobre-45

BSA rattachés au financement BEI-2019 – Tranche A

À la suite du tirage de la tranche A de l'emprunt BEI-2019, intervenu le 17 avril 2020, le Groupe a procédé à l'émission de 800 000 bons de souscription d'actions BSA-BEI-2019-A au bénéfice de la Banque Européenne d'Investissement. Ces BSA ont été souscrits au prix unitaire de 0,01 euro et sont exerçables pendant une durée de quinze ans à compter de leur date d'émission, soit jusqu'au 17 avril 2035. Chaque BSA donne droit à la souscription d'une action ordinaire, sous réserve des ajustements prévus par les clauses contractuelles anti-dilution.

À la suite de la levée de fonds intervenue en mars 2021, le prix d'exercice des BSA-BEI-2019-A a été fixé à 8,34 euros par action. Le ratio de conversion initial, d'un BSA pour une action ordinaire, a été ajusté au cours des exercices 2023, 2024 et 2025 afin de tenir compte des émissions dilutives réalisées par la Société et s'établit à 2,579 au 31 décembre 2025, ce ratio étant spécifique à la tranche A.

BSA rattachés au financement BEI-2019 – Tranche B

Dans le cadre du tirage de la tranche B de l'emprunt BEI-2019, intervenu le 4 janvier 2024, le Groupe a émis 300 000 bons de souscription d'actions BSA-BEI-2019-B. Ces BSA ont été souscrits au prix unitaire de 0,01 euro et sont exerçables jusqu'au 17 avril 2035, soit sur la même durée que les BSA rattachés à la tranche A. Chaque BSA donne droit à la souscription d'une action ordinaire, sous réserve des mécanismes d'ajustement contractuels. Le prix d'exercice des BSA-BEI-2019-B est fixé à 4,465 euros par action.

Le ratio de conversion initial, d'un BSA pour une action ordinaire, a été ajusté au cours des exercices 2024 et 2025 afin de tenir compte des émissions dilutives réalisées par la Société et s'établit à 1,874 au 31 décembre 2025, ce ratio étant spécifique à la tranche B.

BSA rattachés au financement BEI-2025 – Tranche A

Dans le cadre du financement BEI-2025, tiré partiellement à hauteur de la tranche A le 20 octobre 2025, le Groupe a procédé à l'émission concomitante de 3 463 164 bons de souscription d'actions, dénommés BSA-BEI-2025-A. Ces BSA ont été souscrits au prix unitaire de 0,01 euro et présentent une durée de vie contractuelle de vingt ans à compter de leur date de souscription. Chaque BSA donne droit à la souscription d'une action ordinaire, sous réserve des ajustements prévus par la clause anti-dilution.

Le prix d'exercice des BSA-BEI-2025-A est égal à 99 % du prix moyen pondéré par les volumes (VWAP) de l'action Median Technologies calculé sur une période de cinq jours de bourse précédant l'émission des instruments.

NOTE 10 PROVISIONS

a) Le tableau des provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges	31/12/2024	Dotation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2025
Provision pour impôts (1)	43 672	103 826	(32 394)	-	115 104
Provision pour perte de change (2)	299 407	43 995	(299 407)	-	43 995
Provision pour litiges (3)	-	257 000	-	-	257 000
Provision pour perte sur contrat	4 101	-	-	(4 101)	-
Provisions pour risques	347 180	404 821	(331 801)	(4 101)	416 100
Provision pour engagement de retraite	1 003 781	-	-	(66 534)	937 247
Provisions pour charges	1 003 781	-	-	(66 534)	937 247
Total des provisions pour risques et charges	1 350 960	404 821	(331 801)	(70 635)	1 353 346

- 1) Une provision pour contribution patronale relative aux actions gratuites a été comptabilisée au 31 Décembre 2025.
- 2) Une provision pour perte de change de 43 995 € a été comptabilisée.
- 3) Une diminution de la provision des indemnités de départ en retraite a été constatée au 31 Décembre 2025.

b) Provisions pour charges : engagements pris en matière de retraite

L'engagement pour indemnités de départ à la retraite a été estimé sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective Syntec.

Les engagements envers le personnel sont exclusivement composés des avantages postérieurs à l'emploi. En France, la Société cotise au régime national de retraite et ses engagements auprès des salariés en termes de retraite se limitent à une indemnité forfaitaire basée sur l'ancienneté et versée dès lors que le salarié atteint l'âge de la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est déterminée pour chaque salarié en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire prévu.

Cette obligation au titre du régime à prestations définies est provisionnée. La Société n'a pas d'actif de couverture des régimes à prestations définies.

Provisions pour engagement de retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Au 31 décembre 2025	937 247	-	937 247

Les hypothèses retenues dans la détermination de cet engagement sont les suivantes :

Indémnités de fin de carrière (Hypothèses)	31/12/2025	31/12/2024
Taux d'actualisation	4,00%	3,35%
Taux de revalorisation salariale	3,50%	3,50%
Taux de charges sociales	46%	46%
Table de mortalité	INSEE T68-FM 2019-2021	INSEE T68-FM 2018-2020
Âges de départ en retraite	66 ans et 2 mois pour les cadres 66 ans et 2 mois pour les employés	66 ans et 2 mois pour les cadres 66 ans et 2 mois pour les employés
Mode de départ en retraite	Départ volontaire	Départ volontaire

Taux de Turnover	31/12/2025	31/12/2024
Inférieur à 25 ans	8,00%	5,00%
Entre 25 et 29 ans	8,00%	5,00%
Entre 30 et 34 ans	5,00%	3,75%
Entre 35 et 39 ans	5,00%	3,75%
Entre 40 et 44 ans	3,70%	3,00%
Entre 45 et 49 ans	3,70%	3,00%
Entre 50 et 54 ans	0,00%	0,00%
55 ans et plus	0,00%	0,00%

L'exercice précédent l'engagement s'élevait à 1 003 781 €.

NOTE 11 DETTES FINANCIERES

Dettes financières	31/12/2024	Augmentation	Diminution / Rbt	31/12/2025
Emprunts bancaires	27 437 154	20 561 229	(20 073 384)	27 925 000
Emp. obligataires convertibles	10 850 000	23 288	(850 000)	10 023 288
Emp-et dettes assortis conditions particulières	-	4 272 493,86	(4 272 493,86)	-
Intérêts courus sur Emprunt	2 050 926	1 296 753	(2 050 926)	1 296 753
Dettes financières	7 102	38 901	(7 096)	38 907
Total	40 345 183	26 192 664	(27 253 900)	39 283 947

A moins d'un an	1 335 659
Entre 1 et 5 ans	18 948 288
A plus de 5 ans	19 000 000

	BEI-2019-A	BEI-2019-B	BEI-2025-A	CSF
Capital	15 000 000	8 500 000	19 000 000	10 000 000
Intérêts année 2021	900 000	-	-	-
Intérêts année 2022	954 000	-	-	-
Intérêts année 2023	1 011 240	-	-	-
Intérêts année 2024	1 071 914	425 000	-	-
Intérêts année 2025	1 136 229	-	-	873 288
Remboursement	(20 073 384)	-	-	-
Avenant Cession de créance	-	-	-	(850 000)
Total Emprunt Capitalisé au 31 décembre 2025	-	8 925 000	19 000 000	10 023 288
Intérêts courus 2025	-	882 583	29 028	385 141

a) Emprunt auprès de la Banque Européenne d'investissement (BEI-2019)

Le Groupe a souscrit le 18 décembre 2019 un accord de financement avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) d'une durée de 3 ans, d'un montant de 35 m€ en trois tranches.

- La **tranche A** pour un montant de 15 m€ a été versée le 17 avril 2020.
- La **tranche B** dont le montant pouvait aller jusqu'à 10m€, a été reçue le 4 janvier 2024. Les éléments contractuels relatifs au déblocage de cette tranche ont été signés par les parties prenantes le 19 décembre 2023.
- La **tranche C** pour un montant de 10 m€ est devenue caduque au 31 décembre 2022.

Les covenants s'appliquant aux tranches A et B sont identiques à ceux relatifs à l'emprunt obligataire convertible conclu avec Celestial Successor Fund, L.P (CSF) - voir **note 27**. Les principales caractéristiques de ces covenants sont les suivantes :

- Maintenir un niveau minimal de trésorerie consolidée supérieur à 3 m€;
- S'abstenir de toute distribution de dividendes ;
- Assurer une croissance annuelle du chiffre d'affaires iCRO, sur la base des comptes consolidés semestriels et annuels, la première application de cet engagement intervenant en 2025 sur les comptes clos au 31 décembre 2024 sur la base du chiffre d'affaires déclaré au 31 décembre 2023.

En cas de défaut ou de manquement, le remboursement peut être exigible par anticipation.

Caractéristiques de la Tranche A

L'emprunt lié à la tranche A avait initialement une durée de 5 ans, jusqu'au 16 avril 2025. Cette tranche portait intérêt à un taux fixe de 5%.

Un avenant a été signé le 27 janvier 2025, portant notamment sur le report de la date de remboursement de la tranche A jusqu'au 17 octobre 2025 l'ajustement des taux effectifs globaux des tranches A et B à respectivement 6,04 % et 9,99%, ainsi que la modification de la date d'expiration des garanties. En contrepartie de la renégociation, le prix d'exercice des bons de souscription d'actions attachés à la tranche A a été abaissé de 8,34 euros à 6,25 euros, entraînant une diminution de la juste valeur des warrants, comptabilisée en résultat financier (voir (e)).

La tranche A a été intégralement remboursée en octobre 2025 pour un montant total de 20,7 m€, incluant le principal et les intérêts.

Caractéristiques de la tranche B

La tranche B, tirée à hauteur de 8,5 m€, porte intérêt à un taux fixe de 5 % complété par un taux PIK de 5 %. Le taux d'intérêt effectif s'établit à 13,65 %, tenant compte de la juste valeur des BSA associés. Le prêt est consenti en euros pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 04/01/2029.

b) Emprunt obligataire convertible conclu avec Celestial Successor Fund, L.P (CSF)

En juillet 2023, le groupe a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Date d'émission : 19/07/2023.
- Montant Emis : 10 m€.
- Prix d'émission et de remboursement : Au pair.
- Nominal : 100 k€.
- Nombre : 100.
- Echéance : 7 ans, soit à compter du 19 juillet 2023 jusqu'au 19 juillet 2030.

- Taux nominal annuel : 8.5% par an, capitalisable annuellement. L'intérêt couru non encore capitalisé sera rajouté au montant du principal restant dû des Obligations en cas de conversion ou sera réglé en numéraire, en cas de remboursement à la date de maturité finale ou en cas de remboursement anticipé.
- Un prix de conversion des Obligations Convertibles fixé à 5,00 euros.
- L'emprunt CSF est subordonné, à l'emprunt BEI-2019 et BEI-2025.

Postérieurement à l'émission, une divergence d'interprétation est apparue entre Médian Technologies et Celestial Successor Fund concernant certaines modalités d'application des engagements contractuels. Afin de clarifier ces points, les parties ont conclu le 11 avril 2024 un accord de clarification (« Clarification Agreement »), ayant notamment pour objet :

- La modification définitive du prix de conversion, initialement prévu à 6,458 euros, pour le fixer à 5 euros par action ;
- La précision de la première date d'application de l'engagement relatif à la croissance du chiffre d'affaires iCRO.

Au cours de l'exercice 2025, dans le cadre d'une opération d'augmentation de capital, Celestial Successor Fund s'est engagé à souscrire à des actions par compensation de créances. Cette opération a conduit à la facturation de 350 k€ de frais de modification (« modification fees ») inscrits en moins du solde de l'emprunt.

L'opération d'augmentation de capital s'est traduite par la diminution du capital restant dû de 850 k€ et de 899 k€ des intérêts courus.

Les covenants applicables sont identiques à ceux mentionnés dans la section relative aux emprunts BEI ci-dessus et la **Note 29**.

c) **Emprunt auprès de la Banque Européenne d'investissement (BEI-2025)**

Le Groupe a conclu le 11 juillet 2025 un accord de financement stratégique avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), destiné à soutenir l'accélération du programme Eyonis, l'industrialisation de ses solutions d'IA et l'expansion de sa capacité opérationnelle en imagerie médicale avancée. Ce financement s'inscrit dans une logique de structuration du profil financier du Groupe, permettant de sécuriser des ressources à moyen et long terme indispensables à la poursuite de sa trajectoire de croissance.

- La **tranche A** pour un montant de 19 m€ a été débloquée le 20 octobre 2025 suite à la réalisation de l'ensemble des conditions contractuelles rattachées à cette tranche.
- La **tranche B** pour un montant de 8,5 m€ tirable dans les 30 mois suivant la signature d'un contrat.
- La **tranche C** pour un montant de 10 m€ tirable dans les 40 mois suivant la signature d'un contrat.

Caractéristiques de la tranche A

Les caractéristiques de la tranche A sont les suivantes :

- Maturité de 72 mois.
- Amortissement mensuel sur une période de 36 mois après un délai de grâce de 36 mois.
- Taux d'intérêt annuel fixe de 5%.

Les principaux covenants attachés à la tranche A sont mentionnés en Note 27.

Comme indiqué dans l'accord de financement, la libération des tranches B et C reste à la discrétion de Median Technologies, sous réserve de certaines conditions :

Tranche B – Conditions Suspensives principales

- Décaissement de la Tranche A.
- Justificatifs d'apport de capitaux propres et/ou d'émission de nouvelles obligations convertibles subordonnées et/ou de Milestones pour un montant total d'au moins 50 m€ à compter du 1er janvier 2025.
- Justificatifs d'EBITDA d'iCRO sur les douze derniers mois pour un montant minimum de 1,5 m€.
- Justificatifs d'un carnet de commandes de la Société d'au moins 87 m€.
- Approbation définitive de la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis pour Eyonis dans le domaine de la détection du cancer du poumon.
- Justificatifs d'un chiffre d'affaires de la Société provenant de l'unité commerciale Eyonis sur les douze derniers mois pour un montant minimum de 3,5m€.
- La preuve du remboursement anticipé intégral de la tranche B accordée au titre du Contrat de Financement BEI-2019, majoré des intérêts courus, des commissions de remboursement anticipé et de toute autre commission, le cas échéant, conformément aux termes du Contrat de Financement BEI-2019.

Tranche C – Conditions Suspensives principales

- Décaissement de la Tranche A et de la Tranche B.
- Justificatifs d'injection de capitaux propres et/ou d'émission de nouvelles obligations convertibles subordonnées et/ou de Milestones pour un montant total d'au moins 60 m€ compter du 1er janvier 2025.
- Justificatifs d'EBITDA d'iCRO sur les douze derniers mois pour un montant d'au moins 4,5 m€.
- Justificatifs d'un carnet de commandes de l'Emprunteur d'au moins 96 m€.
- Justificatifs d'un chiffre d'affaires de la Société provenant de l'unité commerciale Eyonis sur les douze derniers mois pour un montant d'au moins 10 m€.

NOTE 12 AUTRES DETTES

a) Etat des dettes

Etat des dettes	31/12/2025	A un an au plus	A plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	3 411 787	3 411 787	-
Personnel et comptes rattachés	2 490 648	2 490 648	-
Organismes sociaux	1 858 031	1 858 031	-
Organismes Etat	225 262	225 262	-
Dettes sur immobilisations et comptes	-	-	-
Autres dettes	250 853	250 853	-
Total	8 236 581	8 236 581	-

b) Les charges à payer

Charges à payer	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	507 839	565 603	(57 764)
Intérêts courus à payer	38 901	7 096	31 805
Dettes Sociales et Organismes sociaux	3 620 841	3 230 550	390 290
Organismes Etat	3 950	34 040	(30 090)
Autres charges à payer	150 000	150 000	-
Total	4 321 530	3 987 289	334 241

c) Les avances et acomptes reçus sur commandes

Etat des dettes	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Avances et acomptes reçus sur comm.	5 425 636	7 391 358	(1 965 722)
Total	5 425 636	7 391 358	(1 965 722)

Les acomptes sur contrats correspondent principalement aux avances reçues des clients en début de contrat pour l'activité « Essais cliniques ».

Ces avances s'imputent sur la facturation client selon différentes modalités :

- Au même rythme que l'avancement des prestations effectuées et reconnues en chiffre d'affaires ;
- A la fin du contrat, sur les dernières factures ;
- Elles sont remboursables en cas d'arrêt de l'essai clinique.

Ces avances sont théoriquement remboursables en cas de fin de contrat (fin de l'essai clinique, annulation). A noter qu'il est stipulé dans les contrats récents que les avances ne sont pas nécessairement intégralement restituées en cas d'annulation.

Au 31 Décembre 2025, un montant de 1 064 186 € concerne des contrats terminés, pour lesquels le remboursement n'a pas encore été effectué.

NOTE 13 PASSIFS DIVERS

a) Les produits constatés d'avance

Ils s'élèvent à 11 840 € et correspondent à des prestations de services facturées sur la période mais non encore effectuées.

Passifs divers	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Produits constatés d'avance	11 840	606	11 234
Total	11 840	606	11 234
A moins d'un an	11 840		
Entre 1 et 5 ans	-		
A plus de 5 ans	-		

b) Les écarts de conversion passif

Des écarts de conversion passif ont été comptabilisés pour un montant de 277 812 €. Ils concernent des dettes fournisseurs et des créances clients en monnaie étrangère. Ces dettes et créances en devise sont évaluées selon le cours Banque de France fin de mois en date de la clôture de l'arrêté des comptes.

NOTE 14 CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Prestations de services	14 842 861	14 772 780	70 081
Prestations intercompagnies	1 864 569	1 505 483	359 085
Total	16 707 430	16 278 264	429 166

Chiffre d'affaires	31/12/2025	31/12/2024	Variation
CA France	239 049	229 449	9 600
CA USA/CANADA	6 738 630	6 669 090	69 541
CA UK	2 721 702	1 876 789	844 913
CA Chine	2 048 363	1 539 349	509 014
CA Autres exportations	4 959 686	5 963 588	(1 003 902)
Total	16 707 430	16 278 264	429 166

Le chiffre d'affaires prestations de services à destination de l'industrie pharmaceutique est comptabilisé au fur et à mesure de l'exécution et de l'avancement des prestations. Les prestations inter-compagnies, concernent des coûts de licences et des heures de travail fournis par nos équipes opérationnelles pour notre filiale chinoise.

NOTE 15 CREDITS D'IMPOTS

Crédits d'impôts	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Crédit d'impôt recherche	1 358 978	(1 797 211)	3 156 189
Autres crédits d'impôts	-	-	-
Total	1 358 978	(1 797 211)	3 156 189

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est un dispositif fiscal français qui permet aux entreprises de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les dépenses de recherche et développement (R&D).

Les activités éligibles au CIR sont les suivantes :

- Recherche fondamentale : travaux expérimentaux ou théoriques visant à acquérir de nouvelles connaissances, sans application immédiate.
- Recherche appliquée : travaux permettant de déterminer les applications possibles des résultats de la recherche fondamentale.
- Développement expérimental : travaux basés sur la recherche fondamentale et appliquée, visant à concevoir de nouveaux produits ou procédés ou à améliorer des produits ou procédés existants.

Le taux appliqué à ces dépenses est de 30%.

NOTE 16 DEPENSES DE RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

Les dépenses brutes de Recherche & Développement éligibles au crédit d'impôt recherche s'élèvent à 4 529 926 €, à comparer avec les charges d'exploitation de la période de 35 811 666 €.

NOTE 17 AUTRES PRODUITS, REPRISES DE PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES

Ils correspondent essentiellement aux produits d'exploitation suivants :

- 49 100 € correspondent à l'aide à l'embauche des jeunes ;
- 255 860 € de gains de change sur créances et dettes commerciales ;
- 66 534 € de reprise de la provision sur les indemnités de fin de carrière ;

NOTE 18 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Autres achats et charges externes	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Sous-traitance liée aux essais pharmaceutiques	6 817 428	7 727 976	(910 548)
Fournitures non stockées	60 103	31 452	28 651
Sous-traitance	697 233	1 586 721	(889 488)
Locations et Charges locatives	2 084 919	1 705 686	379 233
Entretien et réparation	256 643	280 051	(23 408)
Primes d'assurances	193 684	187 420	6 265
Services extérieurs divers	1 277 806	2 014 432	(736 626)
Intermédiaires et honoraires	3 168 841	3 539 087	(370 246)
Publicité	243 100	860 964	(617 864)
Transport	30 039	40 882	(10 843)
Déplacement, missions et réceptions	611 688	839 895	(228 207)
Frais postaux et télécommunications	65 169	71 489	(6 320)
Services bancaires	282 137	156 386	125 751
Autres charges d'exploitation	14 830	38 562	(23 732)
Total	15 803 621	19 081 003	(3 277 382)

La variation de charges de 3 277 382 € s'explique essentiellement par :

- La diminution des couts de lectures et de transferts d'images pour 1 025 688 € liés aux essais cliniques (Sous-traitance).
- La diminution des prestations facturées par la filiale US 1 056 863 € à la suite de la réorganisation intervenue sur la filiale en fin d'année 2024
- L'augmentation des locations de serveurs pour 351 710 €, pour les activités d'Eyonis
- La diminution du consulting clinique pour 428 918 €, à la suite de la fin des études pour le projet Eyonis LCS pour sa validation auprès de la FDA.
- La diminution des honoraires informatique pour 598 071 €, compte tenu des restructurations du service.
- L'augmentation des autres honoraires (juridique, communication, etc..) pour un montant de 238 246€.
- La diminution des frais de publicité et marketing pour 617 864 €.
- La baisse des frais de voyages et déplacements pour 228 371 €.

Honoraires commissaires aux comptes		31/12/2025
Honoraires afférents à la certification des comptes		104 759
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes		124 591
Total		229 350

NOTE 19 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

Il s'agit principalement :

- De contributions assises sur les salaires (Taxe apprentissage et formation professionnelle), pour un montant de 177 879 € ;
- Les autres taxes (Contribution économique territoriale, Taxe foncière, Retenue à la source, taxe sur les véhicules de sociétés) pour 259 814 € ;
- Des frais de formations pour un montant de 19 459 €.

NOTE 20 CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de Personnel s'élèvent au 31 décembre 2025, à 16 168 533 € contre 18 468 051 € au 31 décembre 2024. Les effectifs moyens sur la période ont diminué de 15%.

Charges de Personnel	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Salaires et traitements	11 133 862	12 808 884	(1 675 021)
Charges sociales	5 034 671	5 659 167	(624 496)
Total	16 168 533	18 468 051	(2 299 517)

Effectif moyen	31/12/2025	31/12/2024	Variation (nb)	Variation (%)
Total	139	164	(25)	-15%

Répartition des effectifs par catégorie / Effectif moyen employé	31/12/2025
Ouvriers	-
Employés, techniciens, agents de maîtrise	12
Cadres et ingénieurs	127
Total	139

NOTE 21 DOTATIONS AUX PROVISIONS

Il s'agit principalement de la provision pour indemnité départ retraite (note 9) et d'une provision pour litiges.

NOTE 22 AUTRES CHARGES

Il s'agit principalement :

- De coûts de licences pour des logiciels, pour un montant de 1 465 404 € ;
- De la rémunération des administrateurs au titre de l'année 2025 pour 150 000 € ;
- Des pertes de change sur créances et dettes commerciales pour un montant de 340 853 €.

NOTE 23 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier est une perte de 2 149 507 €. Les charges financières de 4 213 644 € se justifient principalement par :

- Les intérêts sur les emprunts souscrits auprès de l'EIB et de Celestial pour un montant de 2 914 708€ ;
- Les intérêts relatifs au préfinancement du CIR pour un montant de 72 310 € ;
- Une perte de change de 950 574 € ;
- Une provision pour dépréciation des comptes courants de 107 866 € ;
- Un mali sur rachats d'actions propres de 119 805 €.

Les produits financiers de 2 064 137 € correspondent principalement à :

- Des dividendes versés par la filiale chinoise pour 737 032 euros ;
- Des gains de change pour un montant de 642 314 € ;
- Des intérêts relatifs aux comptes courants des filiales pour 198 064 € ;
- Des intérêts de 4 799 € provenant de la rémunération du compte courant bancaire (Maxi-trésorerie) ;
- Un boni sur rachats d'actions propres de 180 422 €.
- Une reprise de provision pour perte de change de 301 506 €.

NOTE 24 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est nul.

NOTE 25 IMPOT SUR LES BENEFICES

Les allègements de la dette future d'impôts sont basés sur les déficits reportables au 31 décembre 2025 et s'élèvent à 219 459 738 €, soit un allègement d'impôt potentiel de 49 725 474 € (au taux de 25%). Le profit d'impôt comptabilisé au 31 décembre 2025 au titre du crédit impôt recherche s'élève à 1 358 978 € contre 1 797 211 € au 31 décembre 2024.

NOTE 26 RESULTAT NET

Au 31 décembre 2025, le résultat net est une perte de 18 767 710 €, soit par action un résultat net de (0,51 €). Ces instruments donnant droit au capital de façon différée sont considérés comme anti-dilutifs car ils conduisent à une réduction de la perte par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

NOTE 27 COMPTES CONSOLIDES

Median Technologies, société mère du groupe, a préparé sur une base volontaire des comptes consolidés conformément aux normes IFRS compte tenu des engagements pris aux termes des Subscription Agreements conclus par la Société les 19 août 2014 et 2 juillet 2015.

La société Median Technologies est domiciliée au 1800 route des Crêtes, Les deux arcs - 06560 Valbonne et identifiée sous le numéro SIRET 443 676 309 00042.

NOTE 28 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Rémunération des dirigeants	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Salaires et traitements versés (y compris charges sociales)	720 565	792 626	(72 061)
Salaires et traitements à verser (y compris charges sociales)	243 750	132 300	111 450
Rémunération de l'activité des administrateurs	150 000	150 000	-

NOTE 29 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES PASSIFS EVENTUELS

a) Signature du contrat de prêt auprès de la banque Européenne d'investissement (BEI-2019)

L'ensemble des informations relatives à ce contrat de prêt sont précisés en **Note 11**.

Les engagements spécifiques à ce contrat sont :

Le financement obtenu auprès de la banque européenne d'investissement a été alloué dans le cadre de l'opération de recherche et de développement du projet Eyonis.

La totalité du financement accordé devrait représenter au maximum 50% du total des coûts investis par la société dans le cadre de ce projet.

Dans le cas où le financement viendrait à dépasser 50% de ces sommes, la banque pourrait demander le remboursement immédiat des montants excédentaires.

Il est également à noter que suite à un nouvel avenant conclu le 17 octobre 2023, les covenants applicables à cet emprunt sont alignés sur ceux de l'emprunt obligataire CSF, à savoir :

- Maintenir un niveau minimal de trésorerie consolidée supérieur à 3 m€;
- S'abstenir de toute distribution de dividendes ;
- Assurer une croissance annuelle du chiffre d'affaires iCRO, sur la base des comptes consolidés semestriels et annuels.

En cas de défaut ou de manquement, les obligations peuvent être exigibles par anticipation et faire l'objet soit d'une conversion immédiate au prix de conversion contractuel, soit d'un remboursement à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et impayés.

Qualification de la société Median Medical Technology (Shanghai) Co., Ltd comme filiale matérielle et mise en garantie des sommes versées par Median CN à Median SA, en cas de non-respect des modalités de remboursement contractuel.

b) Emission d'obligations convertibles à taux fixe et avec un prix de conversion de 6,458euros pour un montant de 10 m€ souscrite par Celestial Successor Fund, LP « CSF »

L'ensemble des informations relatives à ce contrat de prêt sont précisés en **Note 9**.

Un certain nombre d'engagements ont également été pris par la société dans le cadre de l'exécution de ce contrat, et ce, jusqu' à la fin de celui-ci. En cas de défaut ou d'inexécution, il peut être exigé que toutes les obligations soient immédiatement converties en Actions au Prix de Conversion ou rachetés à leur valeur nominale actuelle majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le remboursement anticipé.

Les principaux engagements sont les suivants :

- Assurer un niveau minimum de trésorerie disponible de plus de 3 m€ sur le Groupe (Trésorerie consolidée) ;
- Assurer un montant minimum total d'apport en financement de 30 m€ pour l'année 2023, ce qui avec la signature de la Tranche B du financement BEI a été réalisé.
- Ne procéder à aucune distribution de dividendes ;
- Assurer une croissance annuelle du chiffre d'affaires iCRO, sur la base des revenus déclarés dans le cadre des comptes consolidés semestriels et annuels, et ce, pour la première fois en 2025 sur les comptes clos au 31 décembre 2024 sur la base du chiffre d'affaires déclaré au 31 décembre 2023. Un « accord de clarification » a été signé avec CSF le 11 avril 2024 afin de préciser la première date d'application du covenant relatif au chiffre d'affaires iCRO. Cette clarification a été également confirmée par la BEI.

Ces covenants sont respectés à fin décembre 2025.

c) Signature du contrat de prêt auprès de la banque Européenne d'investissement (BEI-2025)

L'ensemble des informations relatives à ce contrat de prêt sont précisés en **Note 11**.

Il est à noter que le tirage de chacune des tranches est accompagné de l'émission au profit de la BEI de BSA, dont le nombre et le prix d'exercice est indexé au cours de bourse de la date de leur émission.

La ligne de financement est soumise aux conditions contractuelles usuelles :

- Le financement BEI ne doit pas dépasser 50 % du coût total de l'investissement global.
- Maintien d'un niveau minimal d'actifs liquides consolidés.
- Interdiction de céder des actifs, de contracter de nouvelles dettes ou de distribuer des dividendes sans l'accord préalable de la BEI.
- Possibilité de remboursement anticipé, sous réserve du paiement de frais dégressifs selon la date de remboursement.
- Commission contractuelle due en cas de non tirage des tranches disponibles.

La **tranche A** pour un montant de 19 m€ a été débloquée le 20 octobre 2025 suite à la réalisation de l'ensemble des conditions contractuelles rattachées à cette tranche.

La libération des tranches B et C reste à la discrétion de Median Technologies, sous réserve de certaines conditions.

Tranche B – Conditions Suspensives principales

- Décaissement de la Tranche A.
- Justificatifs d'apport de capitaux propres et/ou d'émission de nouvelles obligations convertibles subordonnées et/ou de Milestones pour un montant total d'au moins 50 m€ à compter du 1er janvier 2025.
- Justificatifs d'EBITDA d'iCRO sur les douze derniers mois pour un montant minimum de 1,5 m€.
- Justificatifs d'un carnet de commandes de la Société d'au moins 87 m€.
- Approbation définitive de la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis pour Eyonis dans le domaine de la détection du cancer du poumon.
- Justificatifs d'un chiffre d'affaires de la Société provenant de l'unité commerciale Eyonis sur les douze derniers mois pour un montant minimum de 3,5m€.
- La preuve du remboursement anticipé intégral de la tranche B accordée au titre du Contrat de Financement BEI-2019, majoré des intérêts courus, des commissions de remboursement anticipé et de toute autre commission, le cas échéant, conformément aux termes du Contrat de Financement BEI-2019.

Tranche C – Conditions Suspensives principales

- Décaissement de la Tranche A et de la Tranche B.
- Justificatifs d'injection de capitaux propres et/ou d'émission de nouvelles obligations convertibles subordonnées et/ou de Milestones pour un montant total d'au moins 60 m€ compter du 1er janvier 2025.
- Justificatifs d'EBITDA d'iCRO sur les douze derniers mois pour un montant d'au moins 4,5 m€.
- Justificatifs d'un carnet de commandes de l'Emprunteur d'au moins 96 m€.
- Justificatifs d'un chiffre d'affaires de la Société provenant de l'unité commerciale Eyonis sur les douze derniers mois pour un montant d'au moins 10 m€.

d) Contrat signé avec la société IRIS pour l'émission de bons de souscription d'obligations remboursables en actions

L'ensemble des informations relatives à ce contrat de prêt sont précisés en Note 11.

Par décision du conseil d'administration de la Société réuni le 23 janvier 2025, agissant sur délégation de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 19 juin 2024, aux termes de sa 18ème résolution, il a été signé avec la société IRIS une ligne de financement par voie d'émission de bons donnant droit à la souscription d'obligations remboursables en actions ordinaires de la Société.

L'Investisseur s'est engagé à souscrire pendant une période de 24 mois (soit d'ici le 23 janvier 2027) à 4.000 Obligations. L'exercice des Bons en six (6) tranches ayant chacune une maturité de 30 mois à compter de sa date d'émission :

- La première de 4 m€ a été tirée fin janvier 2025.
- La deuxième de 2.5 m€.
- Les troisième à cinquième de 1 m€ chacune.
- La sixième et dernière de 0,5 m€.

Chaque Obligation a une valeur nominale de 2.500 euros, représentant un montant total maximum de 10 millions d'euros. Les Obligations pourront être remboursées sur demande du porteur par l'émission de nouvelles actions ordinaires à tout moment, à compter de toute date de réalisation jusqu'à et y compris la date d'échéance. Le prix de remboursement en actions nouvelles des Obligations est égal à 95% du cours moyen pondéré par les volumes des vingt-cinq (25) jours de négociation précédant immédiatement la date de remboursement des Obligations.

La Société aura le droit de suspendre et de réactiver sans pénalité les tirages des Tranches. La période d'engagement de 24 mois sera prolongée pour tenir compte des éventuelles suspensions et réactivations demandées par la Société.

La Société aura la faculté de procéder à sa propre initiative au rachat des Obligations en circulation à 105% de leur valeur nominale.

F. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

a) Autorisation 510(k) de la FDA pour eyonis® LCS

Le 09 février 2026, Median Technologies obtient l'autorisation 510(k) de la FDA pour eyonis® LCS, le premier logiciel dispositif médical de détection et diagnostic basé sur l'IA pour le dépistage du cancer du poumon :

eyonis® LCS ambitionne de transformer radicalement le dépistage du cancer du poumon en aidant au diagnostic à des stades précoces et curables, tout en réduisant les faux positifs afin de limiter les examens de suivi inutiles. eyonis® LCS a le potentiel d'aider à sauver des centaines de milliers de vies aux Etats Unis.

eyonis® LCS est le seul logiciel dispositif médical permettant de détecter et de caractériser le cancer du poumon à partir de scanners thoraciques à faible dose, avec une sensibilité de 93,3 % pour une spécificité de 92,4 % et une valeur prédictive négative de 99,9 %.

L'autorisation de mise sur le marché américain d'eyonis® LCS va accélérer le déploiement à grande échelle des programmes de dépistage du cancer du poumon pour les 14,5 millions de personnes éligibles aux États Unis.

Le code NT APC 1508, déjà en place, offre une procédure de remboursement prévisible, qui va accélérer l'adoption d'eyonis® LCS.

Parallèlement à son déploiement aux États Unis, la Société poursuit le parcours réglementaire européen et prévoit l'obtention du marquage CE pour eyonis® LCS au deuxième trimestre 2026, élargissant ainsi l'accès à son logiciel dispositif médical eyonis® LCS à des centaines de milliers de patients en Europe.

b) Collaboration avec Tempus pour développer l'accès au logiciel dispositif médical eyonis® LCS aux États-Unis

Le 12 février 2026, Median Technologies annonce sa collaboration avec Tempus pour développer l'accès au logiciel dispositif médical eyonis® LCS aux États-Unis.

Cette collaboration fait suite à l'obtention de l'autorisation FDA 510(k) pour eyonis® LCS et vise à intégrer le logiciel dispositif médical avancé de détection et de diagnostic pour le dépistage du cancer du poumon, dans le workflow clinique via la plateforme Tempus Pixel.

Dans le cadre de cet accord, Tempus AI distribuera eyonis® LCS auprès des centres d'imagerie américains via sa plateforme Tempus Pixel, et contribuera à son déploiement, à son intégration dans les flux opérationnels et à l'accompagnement des clients. Tempus Pixel est une solution autorisée par la FDA et bénéficiant du marquage CE, qui met à profit l'IA pour offrir des analyses avancées, des outils dédiés et des reportings automatisés à partir d'images de radiologie. Tempus Pixel aide les professionnels de santé à suivre et quantifier précisément les lésions, afin de les accompagner dans leurs décisions diagnostiques et de prise en charge des maladies.

Les revenus générés par l'utilisation d'eyonis® LCS seront répartis entre les deux entités conformément aux termes commerciaux de l'accord. La collaboration s'appuie sur le schéma actuel de remboursement NT APC 1508 (601 à 700 dollars) et va adresser 14,5 millions d'Américains éligibles au dépistage du cancer du poumon.

Median poursuit le processus réglementaire européen pour eyonis® LCS et prévoit l'obtention du marquage CE au deuxième trimestre 2026. Dans le cadre de l'accord de distribution qui a été signé, Tempus AI accompagnera également le déploiement commercial d'eyonis® LCS en Europe.

c) eyonis® LCS démarre sa commercialisation aux États Unis après l'obtention de l'autorisation FDA ; Oran Muduroglu est nommé Président de Median eyonis Inc

Le 18 février 2026, eyonis® LCS démarre sa commercialisation aux États Unis après l'obtention de l'autorisation FDA et Oran Muduroglu est nommé Président de Median eyonis Inc.

Oran Muduroglu, entrepreneur reconnu dans le domaine de l'imagerie médicale, pilotera le lancement d'eyonis® LCS sur le territoire américain.

Au cours des phases de développement et de validation d'eyonis® LCS, l'équipe eyonis® a construit une forte notoriété et crédibilité auprès des radiologues, pneumologues et oncologues grâce à des présentations lors de grands congrès médicaux et à une collaboration étroite avec des centres académiques de premier plan. S'appuyant sur cette dynamique, la Société mène des discussions actives pour la mise en place des partenariats cliniques clés conçus pour favoriser une adoption large dans les programmes américains de dépistage du cancer du poumon.

À la suite de l'autorisation 510(k) de la FDA pour eyonis® LCS annoncée le 9 février 2026, Median a activé une stratégie de lancement progressive aux États-Unis, visant à une expansion maîtrisée sur le territoire américain. La Société a mené une analyse détaillée des clients et des payeurs afin d'identifier en priorité les régions présentant des volumes importants de dépistage du cancer du poumon et des conditions de remboursement favorables.

Pour soutenir cette stratégie, Median eyonis Inc. renforce aujourd'hui ses équipes commerciales et de support clinique basées aux États-Unis et va mettre en œuvre une approche coordonnée combinant ventes directes auprès des grandes organisations de santé, partenariats de distribution stratégiques et intégration fluide dans les workflows existants.

Median prévoit d'élargir l'adoption commerciale d'eyonis® LCS grâce à d'autres accords de distribution non exclusifs avec des partenaires de premier plan en imagerie médicale, technologies cloud et diagnostic.

Le lancement d'eyonis® LCS s'appuie sur le cadre de remboursement CMS (Centers for Medicare and Medicaid Services) déjà existant. À la suite de l'autorisation de la FDA, eyonis® LCS est remboursable dans le programme New Tech APC, constituant une première étape vers une couverture plus large et durable. Pour 2026, le Medicare Outpatient Prospective Payment System (OPPS) prévoit un remboursement compris entre 601 et 700 dollars par examen, offrant aux établissements une trajectoire de paiement prévisible.

Environ 14,5 millions d'Américains répondent aux critères d'éligibilité USPSTF (U.S. Preventive Services Task Force) pour le dépistage du cancer du poumon, créant un potentiel d'adoption significatif.

La Société prévoit que les premiers sites américains seront opérationnels au troisième trimestre 2026.

G. BILAN DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024 AVANT MODIFICATION DE LA REGLEMENTATION COMPTABLE

BILAN ACTIF	31/12/2024			31/12/2023
	Montant brut	Amort. ou prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	2 848 051	1 008 445	1 839 606	1 390 974
Concessions, brevets et droits similaires	1 226 288	1 226 288	-	12 179
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	187 179	-	187 179	341 783
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total Immobilisations incorporelles	4 261 518	2 234 733	2 026 785	1 744 936
Terrains	-	-	-	-
Constructions	66 664	66 664	-	66 664
Inst. techniques, matériel, outillage industriels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	2 222 722	1 983 015	239 707	363 808
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total Immobilisations corporelles	2 289 386	2 049 679	239 707	430 472
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Autres participations	91 803	8 340	83 463	83 417
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	107 527	-	107 527	122 444
Prêts	334 580	-	334 580	279 658
Autres immobilisations financières	227 348	2 099	225 249	196 517
Total Immobilisations financières	761 259	10 439	750 820	682 037
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 312 163	4 294 851	3 017 312	2 857 445
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
En-cours de production de biens	-	-	-	-
En-cours de production de services	48 126	-	48 126	102 374
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Total Stocks et en-cours	48 126	-	48 126	102 374
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	20 000
Créances clients et comptes rattachés	3 689 712	179 436	3 510 276	4 420 077
Autres créances	7 862 051	5 047 701	2 814 350	2 897 406
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
Total Créances	11 551 763	5 227 137	6 324 627	7 317 483
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	6 592 628	-	6 592 628	15 999 283
Total Divers	6 592 628	-	6 592 628	15 999 283
Charges constatées d'avance	912 085	-	912 085	1 145 545
Total comptes de régularisation	912 085	-	912 085	1 145 545
TOTAL ACTIF CIRCULANT	19 104 602	5 227 137	13 877 466	24 584 685
Frais d'émission d'emprunts à étaler	380 942	-	380 942	483 451
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	299 407	-	299 407	22 327
TOTAL GENERAL	27 097 115	9 521 988	17 575 127	27 947 908

BILAN PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Capital Social ou individuel (dont versé : 920 230)	925 849	920 230
Primes d'émission, de fusion d'apport	97 630 117	97 595 336
Réserve légale	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	(113 116 085)	(92 135 996)
Résultat de la période {Bénéfice ou (Perte)}	(24 552 521)	(20 980 088)
Situation nette avant répartition	(39 112 639)	(14 600 519)
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(39 112 639)	(14 600 519)
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	-	-
Provisions pour risques	303 508	26 428
Provisions pour charges	1 047 452	1 022 267
TOTAL PROVISIONS	1 350 960	1 048 695
Emprunts obligataires convertibles	10 850 000	10 000 000
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	29 495 177	19 009 089
Emprunts et dettes financières divers	6	6
Total Dettes financières	40 345 183	29 009 095
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 391 358	5 009 801
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 022 103	2 837 073
Dettes fiscales et sociales	4 305 082	4 463 273
Total Dettes d'exploitation	7 327 185	7 300 346
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	211 283	170 026
Total Dettes diverses	211 283	170 026
Produits constatés d'avance	606	606
Total Comptes de régularisation	606	606
TOTAL DETTES	55 275 614	41 489 873
Ecart de conversion passif	61 192	9 858
TOTAL GENERAL	17 575 127	27 947 908

H. COMPTE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024 AVANT MODIFICATION DE LA REGLEMENTATION COMPTABLE

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2024	31/12/2023
	(12 mois)	(12 mois)
Ventes de marchandises	-	-
Production vendue de biens	-	-
Production vendue de services	16 278 264	15 665 037
Chiffres d'affaires nets	16 278 264	15 665 037
<i>France</i>	<i>229 449</i>	<i>400 870</i>
<i>Export</i>	<i>16 048 815</i>	<i>15 264 167</i>
Production stockée	(54 248)	102 374
Production immobilisée	1 041 227	1 035 314
Subventions d'exploitation	56 037	8 167
Reprises sur dépréciations, provisions et amortissements, transferts de charges	253 823	682 714
Autres produits	259 506	231 551
Produits d'exploitation	17 834 609	17 725 157
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock (marchandises)	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	-	-
Autres achats et charges externes	19 081 003	18 332 122
Impôts, taxes et versements assimilés	431 323	454 272
Salaires et traitements	12 808 884	12 797 389
Charges sociales	5 659 167	5 623 135
Dotations d'exploitation		
- Sur immobilisations : dotation aux amortissements	1 092 742	597 491
- Sur immobilisations : dotation aux dépréciations	-	-
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	5 160	-
- Dotations aux provisions	181 991	379 339
Autres charges	1 971 987	1 434 689
Charges d'exploitation	41 232 256	39 618 438
RESULTAT D'EXPLOITATION	(23 397 647)	(21 893 281)
Opérations en commun		
- Bénéfice attribué ou perte transférée	-	-
- Perte supportée ou bénéfice transféré	-	-
Produits financiers de participations	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	979 296
Autres intérêts et produits assimilés	240 221	238 287
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	22 327	65 272
Différences positives de change	239 468	70 849
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total des Produits financiers	502 016	1 353 704
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	577 083	215 543
Intérêts et charges assimilées	2 839 934	1 433 470
Différences négatives de change	49 112	184 094
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total des Charges financières	3 466 129	1 833 107
Résultat financier	(2 964 113)	(479 403)

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2024	31/12/2023
	(12 mois)	(12 mois)
Résultat courant avant impôts	(26 361 760)	(22 372 684)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	138 005	52 131
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	13 400
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	-	-
Total des Produits exceptionnels	138 005	65 531
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	550	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	125 427	252 906
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	-	-
Total des Charges exceptionnelles	125 977	252 906
Résultat exceptionnel	12 029	(187 375)
Participation des salariés aux résultats	-	-
Impôt sur les bénéfices	(1 797 211)	(1 579 970)
RESULTAT NET	(24 552 521)	(20 980 089)
<i>Chiffre d'affaires essais cliniques</i>	14 772 780	13 927 443
<i>Chiffre d'affaires intercompagnies</i>	1 505 483	1 737 595